



DEMANDE DE MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE LOCAUX COMMUNAUX

A transmettre en Mairie à minima 15 jours avant la date de la manifestation

Demandeur : Association / Autre (précisez) :

Nom et Prénom du responsable :

Mail :

Téléphone :

Adresse/siège social :

Activité ou utilisation prévue :

Nombres de personnes attendues :

Entrée payante

Entrée gratuite

Local demandé :

Salle des Fêtes Verdun-Sur-Garonne Salle des Fêtes Notre Dame Little Pub

Espace Saint Pantaléon Bureau des Permanence Autre :

Date(s)ou jour(s) de mise à disposition souhaité(s) :

Horaire souhaité : de

h

à

h

Documents éventuels nécessaires à l'organisation <i>cocher les cases correspondantes</i> <i>* documents disponibles en Mairie ou à télécharger sur le site</i>	Délai minimum	maxi autorisé/an
Demande de matériel supplémentaire * (hors tables et chaises à disposition dans les salles)	15 jours	pas de limite
Demande de vente au déballage*	7 jours	5 /an maxi
Demande de débit de boisson temporaire*	15 jours	5/an maxi
	quantité souhaitée	quantité accordée - conditions
demande de modules de scène (dimension 2 m x 1m) maxi 12		
micro HF ou filaire (1 filaire, 2 HF)		
Demande de diffusion au service communication (pour les associations à but non lucratif uniquement)	15 jours	Rédaction de votre présentation par vos soins

Nombre de demande de location déjà effectuée dans l'année :

date	local	type de manifestation

Visa du demandeur (ou son représentant):

Date de la demande:

